



RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE : TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE - B0 / H0 / H0V

Habilitations Electriques



DURÉE

7 heures / 1
jour



INTERVENANT

Formateur expert en prévention du
risque électrique



NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum 10

PRÉ-REQUIS

- Avoir suivi la formation initiale préparant à l'habilitation électrique des indices visés

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne chargée de réaliser des opérations d'ordre non électrique dans des zones à risques électriques

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maintenir et actualiser ses compétences pour exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans un environnement à risque électrique en tant que chargé de chantier dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, échanges, exposés interactifs, apports de connaissances théoriques et pratiques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Coffret électrique pédagogique servant à faire comprendre les notions d'environnement électrique et de risques électriques

ÉVALUATION & VALIDATION

Un questionnaire final de type QCM et une évaluation pratique seront réalisés

Attestation des acquis de la formation

Avis d'habilitation pour l'employeur

Maintien et actualisation des compétences : tous les 3 ans

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

CONTENU DE LA FORMATION

TRONC COMMUN

- Les grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.)
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Les noms et les limites des différents domaines de tensions
- Les zones d'environnement et leurs limites
- Le principe d'une habilitation (réglementation, définition des symboles)
- Les prescriptions associées aux zones de travail
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.)
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des outils
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément et/ ou en cas d'incendie dans un environnement électrique

MODULE EXÉCUTANT TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE (B0, H0, H0V)

- Nommer les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation « 0 »

MODULE CHARGÉ DE CHANTIER (B0, H0, H0V)

- Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation « 0 »

ASPECT RÉGLEMENTAIRE

« Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. »

Art 4544-9 du Code du Travail

« L'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées »

Art 4544-10 du code du Travail

Norme NFC 18-510

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.